

12.—Subsides en espèces accordés aux chemins de fer jusqu'au 31 décembre 1937 par chemin de fer.

Chemin de fer.	Accordé par—			Total.
	Le fédéral.	Les provinces.	Les municipalités.	
	\$	\$	\$	\$
Canadien National.....	64,403,853 ¹	16,677,208	7,393,867	88,474,928
Pacifique Canadien.....	25,000,000	937,657	464,761	26,402,418
Embranchements.....	5,089,509	Nil	Nil	5,089,509
Lignes cédées au P.C.—coût au gouvernement.	36,234,310	“	“	36,234,310
Extensions du P.C.—coût au gouvernement	1,500,000	“	“	1,500,000
Payé à la province de Québec.....	2,394,000	“	“	2,394,000
Emprunt remboursé pour la remise de terres octroyées (6,793,014 acres).....	10,189,521	“	“	10,189,521
Lignes acquises.....	11,091,608	9,054,945	2,527,150	22,673,703
Lignes sous bail—bail basé sur—				
Intérêts sur obligations ou dividendes sur actions.....	7,488,367	4,224,388	1,545,246	13,258,001
Loyer fixe.....	20,224	24,102	Nil	44,326
Recettes brutes.....	853,445	346,500	73,000	1,272,945
Total, Pacifique Canadien.....	99,860,984	14,687,692	4,610,167	119,058,733
Autres chemins de fer.....	7,935,385	2,126,869	1,297,668	11,359,922
Total, tous chemins de fer.....	172,206,223	33,391,669	13,301,692	218,899,583

¹ Y compris un prêt de \$15,142,633 au Grand Tronc.

13.—Obligations des chemins de fer garanties par le Gouvernement fédéral et par les Gouvernements provinciaux, 31 décembre 1937.

Gouvernement.	Canadien National.	Canadien Pacifique.	Autres chemins de fer.	Total.
	\$	\$	\$	\$
Gouvernements provinciaux—				
Nouveau-Brunswick.....	2,727,977	620,000	297,000	3,644,977
Ontario.....	6,725,485	Nil	Nil	6,725,485
Manitoba.....	3,000,000	“	“	3,000,000
Saskatchewan.....	17,904,062	“	“	17,904,062
Alberta.....	18,394,428	“	“	18,394,428
Colombie Britannique.....	25,026,001	“	20,160,000	45,186,001
Total garanti par les provinces.....	73,777,953	620,000	20,457,000	94,854,953
Gouvernement fédéral.....	754,490,048 ¹	Nil	Nil	754,490,048 ¹
Grand total.....	828,268,001¹	620,000	20,457,000	849,345,001¹

¹ Ne comprend pas \$216,207,142 d'obligations perpétuelles et d'actions garanties du Grand-Tronc qui maintenant fait partie du Canadien National, dont l'intérêt et les dividendes sont garantis par le Gouvernement fédéral.

STATISTIQUES FINANCIÈRES DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

Chemins de fer de l'Etat canadien.—Le chemin de fer Intercolonial, dont la construction, achevée en 1876, était l'une des conditions de la Confédération, et le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, inauguré en avril 1875, ont de tout temps appartenu au gouvernement fédéral et ont été exploités par lui. En 1903, le gouvernement fédéral entreprit la construction du chemin de fer national transcontinental, entre Moncton et Winnipeg, avec l'intention de le donner à bail à la compagnie du chemin de fer Grand Tronc Pacifique pour une durée de 50 ans. Mais lorsque cette construction fut achevée en 1915, à cause de conditions surgissant de la guerre, cette compagnie ne se trouva pas en mesure d'en assumer l'exploitation, et le gouvernement lui-même s'en chargea; il dut en même temps prendre à bail l'embranchement du G.T.P. vers le lac Supérieur, lequel se trouvait isolé de la ligne principale. Par la suite, un certain nombre d'autres tronçons furent acquis dans l'est. Le chemin de fer de la baie d'Hudson est une valeur passive directe au compte du